

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT  
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

Calcium dihydroxide blends

**Type(s) de produit**

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à  
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03: Hygiène vétérinaire

**Numéro d'autorisation** BE2024-0001-00-00

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides** BE-0031595-0000

---

**Partie I.**  
**PREMIER NIVEAU D'INFORMATION**

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom de famille

Nom	Calcium dihydroxide blends
-----	----------------------------

### 1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	--

### 1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CARMEUSE EUROPE S.A.
	Adresse	Boulevard de Lauzelle , 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Numéro de l'autorisation		BE2024-0001-00-00
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0031595-0000
Date de l'autorisation		04/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		25/12/2033

### 1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A.
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell 651348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France  Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý,Mokrý 359,664 04 Mokrý Tchéquie  Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus Roumanie  Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Privat 117805 Campulung Roumanie  Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie  Carmeuse Europe S.A. site 6: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha,Belgium Moha Belgique  Carmeuse Europe S.A. site 7: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique  Carmeuse Europe S.A. site 8: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie  Carmeuse Europe S.A. site 9: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas

### 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte
Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	<p>Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04 Mokrý Tchèque</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus, Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Pravat 117805 Campulung Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 6: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 7: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 8: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 9: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie</p>

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	20 - 70 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	AL Autre liquide DP Poudre pour poudrage
------------------------	---

---

**Partie II.**  
**DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP**

---

## Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Meta-SPC 1: BIOCALCO SL
----------------	-----------------------------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	--

---

## Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	60 - 70 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	DP Poudre pour poudrage
------------------------	-------------------------

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	<p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des vêtements de protection.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P261: Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale et régionale.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Utilisation n° 1.1 Désinfection des boues d'épuration – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur- Professionnel**

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: tous les stades  Nom scientifique: autre: œufs d'helminthes Nom commun: autre: œufs de vers Stade de développement: œufs
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur. Le produit est ajouté dans les boues d'épuration et mélangé à l'aide d'un mélangeur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application automatique directe  Description détaillée: Produit prêt à l'emploi. Le produit sec est mélangé aux boues d'épuration dans un mélangeur ouvert. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 24 h pour les bactéries à plusieurs semaines pour les endoparasites.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose d'application : 0,3 à 3,4 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration.  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications:  -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- 
- La dose doit être assez élevée pour maintenir un  $\text{pH} > 12$  pendant le temps de contact nécessaire.
  - Dose d'application : 0,3 à 3,4 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration.
  - Les ratios peuvent varier en fonction des applications et des conceptions des stations d'épuration.
- L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement à l'aide de tests préliminaires en laboratoire afin de s'assurer que cette efficacité est conforme à la législation en vigueur pour chaque cas.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Le chargement de la chaux en poudre dans l'unité de traitement doit être semi-automatique.
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement dans l'unité de traitement et l'élimination des Big Bags vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).
- Pendant le chargement du produit et pour l'élimination des sacs vides, il est nécessaire de porter :
  - un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
  - des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le traitement des boues d'épuration et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de  $14 \text{ mg/m}^3$  pour ce gaz et définie par l'UE.
- Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des boues d'épuration traitées.
- Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou uniquement effectué à l'aide d'un processus automatisé sans exposition du travailleur.

**4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir 5.4

**4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

**4.2. Description de l'utilisation**

**Tableau 2. Utilisation n° 1.2 Désinfection de fumier – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur - Professionnel**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Endoparasites Nom commun: microorganisms Stade de développement: autre: œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur Le produit est ajouté dans le fumier et mélangé à l'aide d'un mélangeur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application automatique directe  Description détaillée: Prêt à l'emploi Le produit est mélangé au fumier. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 72 h (pour les bactéries et les virus) à 90 jours (œufs d'helminthes)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Ne pas ajouter plus de 170 kg de produit/ m3 de fumier. Après le temps de contact requis, éliminer le

	<p>fumier traité à la chaux selon la législation nationale/régionale en vigueur.</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>-</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire.
- Retirer le fumier du bâtiment d'élevage.

#### Dose d'application :

1. Ne pas ajouter plus de 170 kg de produit/m<sup>3</sup> de fumier,
2. Après le temps de contact requis, éliminer le fumier traité à la chaux selon la législation nationale et régionale en vigueur.

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le chargement de la chaux en poudre dans l'unité de traitement doit être semi-automatique.
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement dans l'unité de traitement et l'élimination des Big Bags vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).

- 
- Pendant le chargement du produit et pour l'élimination des sacs vides, il est nécessaire de porter :
    - un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
    - des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
    - une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
  - Pendant le traitement du fumier et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de  $14 \text{ mg/m}^3$  pour ce gaz et définie par l'UE.
  - Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des fumiers traités.
  - Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou uniquement effectué à l'aide d'un processus automatisé sans exposition du travailleur.
  - Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage du fumier/du lisier peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou tout autre environnement aquatique.

#### **4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir 5.4

#### **4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## **Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Pour les utilisations extérieures du produit, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

### **5.3. Mesures de gestion des risques**

- Ne pas laisser les personnes à proximité (notamment les collègues ou les enfants) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone de traitement pendant toute la durée du traitement.
- Utiliser uniquement dans une zone bien ventilée.

### **5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

---

## **5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.

- 

Éliminer le produit non utilisé, son emballage (...) et tous les autres déchets, conformément à la réglementation nationale et régionale.

## **5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de conservation : 2 ans.

- Protéger de l'humidité.

- Tenir à l'écart des acides.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

Le demandeur doit fournir des indications d'application du produit (dilution, quantité appliquée sur les surfaces, etc.) sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

---

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL  
LES MÉTA-RCP 1**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition  
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO SL70	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydraté/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	70

---

## Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Meta-SPC 2: OPTILIT
----------------	-------------------------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2
--------	-----

### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	---------------------------

---

## Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	20 - 30 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Type(s) de formulation	DP Poudre pour poudrage
------------------------	-------------------------

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	<p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage..</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P261: Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale et régionale.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Utilisation n° 2.3 Désinfection des surfaces intérieures de sols des logements et des véhicules de transport des animaux domestiques – Intérieur – Professionnel**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur Le produit est épandu directement sur les sols des lieux hébergeant des animaux par des techniques manuelles ou automatisées. Épandage manuel à la pelle ou semi-automatique à l'aide d'une épandeuse à faible impact.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application directe  Description détaillée: Prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) <sub>2</sub> / m <sup>2</sup> Fréquence dans le bâtiment d'élevage : Avant chaque cycle de production. Fréquence dans les moyens de transport des animaux : Après chaque transport d'animaux. Temps de contact : 48 h
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: -  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg Sac en papier : 25 kg

---

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Le produit est épandu directement sur les sols des bâtiments abritant les animaux et dans les moyens de transport par des techniques manuelles ou automatisées. Épandage manuel à la pelle ou semi-automatique à l'aide d'une épandeuse à faible impact.

A. Sur les sols en béton :

1. Laver l'installation à l'eau courante,
2. Saupoudrer le produit pour recouvrir le sol humide
3. Laisser agir pendant au moins 48 h.

B. Sur les sols en terre battue :

1. Brosser et mouiller le sol,
2. Saupoudrer le produit sur le sol humide
3. Laisser agir pendant au moins 48 h.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

##### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Pendant le chargement et l'application du produit et pour l'élimination des sacs vides et du produit après application, il est nécessaire de porter :
  - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
  - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement du produit et l'élimination des sacs vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).
- Lors du chargement de petits sacs (25 kg), bien vider les sacs pour éviter d'avoir de la poudre restante.
- Pour éliminer les petits sacs vides, les humidifier et les plier soigneusement afin d'éviter tout déversement.
- Les animaux ne doivent pas être présents pendant toute la durée du traitement.
- Éliminer les résidus de produit biocide présents au sol en balayant soigneusement avant le retour des animaux.
- Couvrir ou retirer les aliments pour animaux et l'eau d'abreuvement lors de l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage, des zones de stockage du fumier/du lisier ou des zones de désinfection des moyens de transport pour animaux peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou un autre environnement aquatique.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Après traitement, éliminer la chaux par brossage. Collecter les déchets secs et les recycler comme matériau de chaulage agricole ou éliminer les déchets secs conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur.
- Uniquement pour le transport des animaux : après brossage, rincer et nettoyer le véhicule.

#### 4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Utilisation n° 2.4 Désinfection des sols des enclos extérieurs des animaux – Extérieur – Professionnel**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons Stade de développement: autre: tout  Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: tout
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  Extérieur. Le produit est épandu directement sur les surfaces (sols) des enclos des animaux par des techniques manuelles ou automatisées. Épandage manuel à la pelle ou semi-automatique à l'aide d'une épandeuse à faible impact.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application directe  Description détaillée: Prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> Temps de contact : 48 heures Fréquence : Deux applications par an au maximum
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: -  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	

	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg Sac en papier : 25 kg
--	--

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Brosser et mouiller le sol avant application du produit.
- Au début d'un cycle de production, épandre le produit sur le sol puis mouiller.
- Laisser agir au moins 48 h avant de faire revenir les animaux.
- Ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Pendant le chargement et l'application du produit et pour l'élimination des sacs vides et du produit après application, il est nécessaire de porter :
  - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
  - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement du produit et l'élimination des sacs vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).
- Lors du chargement de petits sacs (25 kg), bien vider les sacs pour éviter d'avoir de la poudre restante.
- Pour éliminer les petits sacs vides, les humidifier et les plier soigneusement afin d'éviter tout déversement.
- Les animaux ne doivent pas être présents pendant toute la durée du traitement.
- Éliminer les résidus de produit biocide présents au sol en balayant soigneusement avant le retour des animaux.
- Couvrir ou retirer les aliments pour animaux et l'eau d'abreuvement lors de l'application du produit.
- Ne pas dépasser deux applications par an.

#### **4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir 5.4

---

**4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

---

## **Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour garantir l'efficacité requise.

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

### **5.3. Mesures de gestion des risques**

- Pour le balayage des résidus de produit au sol avant le retour des animaux, porter les mêmes EPR et EPI que ceux requis pour l'utilisateur professionnel.
- Ne pas laisser les personnes à proximité (notamment les collègues ou les enfants) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone de traitement pendant toute la durée du traitement (y compris le chargement, l'application, l'élimination des sacs vides, le temps d'action et l'élimination ultérieure du produit biocide et des résidus au sol).
- Utiliser uniquement dans une zone bien ventilée.

### **5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

---

## **5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage (...) et tous les autres déchets, conformément à la réglementation nationale et régionale.

## **5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger de l'humidité.
- Tenir à l'écart des acides.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- Le demandeur doit fournir des indications d'application du produit (dilution, quantité appliquée sur les surfaces, etc.) sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

---

## Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 2

### 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	OPTILIT 20	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	20

### 7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	OPTILIT 30	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0003 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	30

---

## Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Méta-RCP 3 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Meta-SPC 3: BIOCALCO M
----------------	----------------------------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-3
--------	-----

### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP03: Hygiène vétérinaire
--------------------	--

---

## Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	20 - 50 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 3

Type(s) de formulation	AL Autre liquide
------------------------	------------------

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

Mentions de danger	<p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P261: Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale et régionale.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P312: Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Utilisation n° 3.5 – Désinfection des boues d'épuration – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur- Professionnel**

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: tous les stades  Nom scientifique: autre: Endoparasites Nom commun: autre: œufs d'helminthes Stade de développement: œufs
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur Le produit est ajouté dans les boues d'épuration et mélangé à l'aide d'un mélangeur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application automatique directe  Description détaillée: Produit prêt à l'emploi Le produit sec est mélangé aux boues d'épuration dans un mélangeur ouvert. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 24 h à plusieurs semaines pour les endoparasites : œufs d'helminthes
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose d'application : 1 à 10 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration.  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications: La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 24 h à plusieurs semaines pour les endoparasites.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	GRV de 1000 kg en PEHD.

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- 
- La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire.
  - Dose d'application : 1 à 10 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration.
  - Les ratios peuvent varier en fonction des applications et des conceptions des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement à l'aide de tests préliminaires en laboratoire afin de s'assurer que cette efficacité est conforme à la législation en vigueur pour chaque cas.
  - Pour les utilisations extérieures du produit, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Pendant le chargement du produit, porter :
  - o un masque de protection
  - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
  - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
  - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le traitement des boues d'épuration et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de 14 mg/m<sup>3</sup> pour ce gaz et définie par l'UE.
- Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des boues d'épuration traitées.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir 5.4

#### **4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

## 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Utilisation n° 3.6 – Désinfection de fumier – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur - Professionnel**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Endoparasites Nom commun: autre: œufs d'helminthes Stade de développement: œufs
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur Le produit est ajouté dans le fumier et mélangé à l'aide d'un mélangeur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application automatique directe  Description détaillée: Prêt à l'emploi Le produit est mélangé au fumier. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 72 h (pour les bactéries et les virus) à 90 jours (œufs d'helminthes)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Ne pas ajouter plus de 500 kg de produit/m <sup>3</sup> de fumier. Après le temps de contact requis, éliminer le fumier traité à la chaux selon la législation nationale et régionale en vigueur.  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications: La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 72 h (pour les bactéries et les virus) à 90 jours (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	GRV de 1000 kg en PEHD.

---

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire.
- Retirer le fumier du bâtiment d'élevage.

Dose d'application :

- # 1. Ne pas ajouter plus de 500 kg de produit/m<sup>3</sup> de fumier,
  - # 2. Après le temps de contact requis, éliminer le fumier traité à la chaux selon la législation nationale et régionale en vigueur.
- Pour les utilisations extérieures du produit, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Pendant le chargement du produit, porter :
  - o un masque de protection
  - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
  - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
  - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
  - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le traitement du fumier et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de 14 mg/m<sup>3</sup> pour ce gaz et définie par l'UE.
- Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des fumiers traités.

Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage du fumier/du lisier peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou tout autre environnement aquatique.

**4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

**4.3. Description de l'utilisation**

**Tableau 3. Utilisation n° 3.7 – Désinfection des lieux hébergeant des animaux ; chaulage des murs – Intérieur – Professionnel**

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: autre: Tout  Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application directe à la brosse. Le produit est directement appliqué à la brosse sur les murs des lieux hébergeant des animaux  Description détaillée: Produits prêts à l'emploi appliqués directement au pinceau sur les murs 800 g Ca(OH) <sub>2</sub> / m <sup>2</sup> Temps de contact : 48 heures
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 800 g Ca(OH) <sub>2</sub> / m <sup>2</sup> Temps de contact : 48 heures

	Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	GRV de 1000 kg en PEHD.

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Nettoyer la surface à l'eau courante avant d'appliquer le produit.

Le volume de produit nécessaire dépend de sa concentration et de la porosité des murs :

1. Agiter avant utilisation pour homogénéiser la suspension
2. Appliquer uniformément sur le mur à la brosse
3. Laisser sécher avant le retour du bétail

#### 4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

##### 4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant le chargement du produit, porter :
    - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
    - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
    - o un masque de protection.
  - Pendant l'application du produit sur les murs, porter :
    - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
    - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit),
    - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 4 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P1).
  - Minimisation des éclaboussures et des déversements lors de l'application de la chaux en suspension dans l'eau.
  - Ne pas toucher les surfaces traitées avant séchage complet ;
  - Les animaux ne doivent pas être présents pendant toute la durée du traitement ;
- Ne pas faire rentrer les animaux dans leurs lieux d'hébergement avant séchage complet des surfaces.

---

- Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage du fumier/du lisier peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou tout autre environnement aquatique.

**4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## **Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour garantir l'efficacité requise.

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

### **5.3. Mesures de gestion des risques**

Ne pas laisser les personnes à proximité (notamment les collègues ou les enfants) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone de traitement pendant toute la durée du traitement.

### **5.4. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

### **5.5. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage (...) et tous les autres déchets, conformément à la réglementation nationale et régionale.

---

## **5.6. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Tenir à l'écart des acides
- Éliminer les emballages et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

Le demandeur doit fournir des indications d'application du produit (dilution, quantité appliquée sur les surfaces, etc.) sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

## Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL LES MÉTA-RCP 3

### 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO M20	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0004 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	20

### 7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO M25	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0005 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	25

### 7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO M30	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0006 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	30

### 7.4. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO M35	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0007 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	35

### 7.5. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO M40	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0008 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	40

### 7.6. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO M50	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0031595-0009 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	50